



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prestataires de santé à domicile

Question écrite n° 38126

Texte de la question

M. Philippe Berta attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'inquiétude des prestataires de santé à domicile (PSAD). La loi de financement de la sécurité sociale 2021 prévoit, selon les professionnels, 150 millions d'euros de baisses tarifaires sur les métiers de la prestation à domicile. Sont particulièrement impactées les activités telles que la perfusion à domicile, l'insulinothérapie ou encore l'apnée du sommeil, cela alors que les PSAD accompagnent plus de 2 millions de Français et représentent une alternative à l'hospitalisation, dans une période où l'hôpital est particulièrement en tension. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour l'évolution de la prise en charge des soins à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38126

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3227

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)